



**VILLE DE GRACEFIELD**  
*Au  de la Gatineau*

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**  
**VILLE DE GRACEFIELD**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 11 septembre 2023, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présentes, la directrice générale, madame Julie Jetté et la directrice générale adjointe et greffière, madame Julie Thérien.

Monsieur le conseiller Hugo Guénette a motivé son absence.

Un contribuable et un journaliste sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2023-09-269 Ouverture de la séance ordinaire**

Madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**LÉGISLATION**

**2023-09-270 Adoption de l'ordre du jour**

Madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

##### **2023-09-271 Adoption du procès-verbal**

**Considérant** que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que le procès-verbal suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

##### **Note au procès-verbal :**

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 août 2023.

##### **2023-09-272 Liste des immeubles devant être vendus – Vente pour taxes – Novembre 2023**

**Considérant** que le service de l'administration soumet au conseil municipal, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la Ville, à la date du 2 novembre 2023, afin de satisfaire aux exigences de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu :

Que ledit état soit et est approuvé par le conseil municipal et que la greffière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la Ville dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

D'autoriser madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien, madame la directrice générale Julie Jetté et monsieur le maire Mathieu Caron à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **2023-09-273 Mandat de représentation – Acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes**

**Considérant** que la Ville de Gracefield peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées ;

**Considérant** que certains immeubles seront mis en vente pour taxes pour défaut de paiement de taxes selon la résolution qui précède la présente ;

**Considérant** que ce conseil municipal croit opportun d'autoriser un représentant à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, ce conseil municipal autorise madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien, ou madame la directrice générale Julie Jetté ou monsieur le maire Mathieu Caron à enchérir pour et au nom de la Ville de Gracefield pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 2 novembre 2023 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **ADMINISTRATION**

#### **2023-09-274 Adoption des comptes municipaux / Août 2023**

**Considérant** que les comptes municipaux pour le mois d'août sont déposés ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 675 878,60 \$.

- Salaires nets : 115 299,39 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no 27077 à 27119 pour un montant de 113 819,51 \$
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1926 à 1977 pour un montant de 195 961,25 \$
- Liste des prélèvements : no 2876 à 2941 pour un montant de 250 798,45 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **2023-09-275 Engagements de dépenses / Septembre 2023**

**Considérant** les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de septembre 2023 ;

**Considérant** que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

**En conséquence**, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

- |                     |             |
|---------------------|-------------|
| • Sécurité publique | 4 480,00 \$ |
| • Transport         | 4 109,32 \$ |
| • Administration    | 220,69 \$   |
| • Loisirs           | 1 299,99 \$ |

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2023-09-275.

Que madame la directrice générale Julie Jetté soit autorisée à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-276 Autorisation de dépense – Clinique Santé Haute-Gatineau**

**Considérant** que des travaux de rénovation sont nécessaires à la Clinique Santé Haute-Gatineau, située au 30 rue Principale (propriété de la Ville de Gracefield) ;

**Considérant** la soumission reçue du fournisseur Branchaud pour le matériel nécessaire à ces travaux et l'installation ;

**Considérant** la soumission reçue du fournisseur Peinture Micca pour la peinture et les matériaux nécessaires ;

**En conséquence**, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 3 849,41 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de tout le matériel nécessaire et l'installation au fournisseur Branchaud et une dépense au montant de 140,50 \$ plus les taxes applicables pour la peinture et les matériaux nécessaires au fournisseur Peinture Micca.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-277 Demande de don – La marche du rein**

**Considérant** la demande de don reçue de la fondation du rein ;

**Considérant** la volonté des membres du conseil de la Ville de Gracefield de soutenir la fondation ;

**En conséquence**, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser un don de 250,00 \$ à la fondation du rein.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-278 Don à Fibrose Kystique Canada**

**Considérant** la demande de don reçue de monsieur Roch Carpentier, maire de Sainte-Thérèse-de-la-Haute-Gatineau et bénévole pour Fibrose Kystique Canada ;

**Considérant** la volonté des membres du conseil de la Ville de Gracefield de soutenir l'organisme Fibrose Kystique Canada ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser un don de 250,00 \$ à Fibrose Kystique Canada.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-279 Don – Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation de Gracefield**

**Considérant** la demande reçue de la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation de Gracefield pour une demande de don ;

**Considérant** la volonté des membres du conseil de la Ville de Gracefield de soutenir la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation de Gracefield ;

**En conséquence**, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser un don de 1 000,00 \$ à la paroisse pour la dîme 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Note au procès-verbal :**

Monsieur le maire Mathieu Caron se retire à 19h02 et monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron préside la séance pour ce point.

**2023-09-280 Octroi de mandat – Peinture des bureaux (351, route 105)**

**Considérant** la nécessité de peindre certains bureaux du 351, route 105 ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'octroyer un mandat au montant de 8 976,90 \$ plus les taxes applicables, à Constructions Progénik Inc. pour effectuer lesdits travaux.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 141.

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, président d'assemblée pour ce point, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Note au procès-verbal :**

Monsieur le maire Mathieu Caron réintègre son siège à 19h03.

**2023-09-281 Autorisation de dépense – Tournoi de golf de la municipalité de Blue Sea**

**Considérant** que la Ville de Gracefield a reçu une sollicitation pour une collaboration financière ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 400,00 \$ pour la participation au tournoi de golf 2023 de la municipalité de Blue Sea.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-282 Demande de destruction de documents**

**Considérant** la demande reçue de madame Danielle Labelle réceptionniste-archiviste à la Ville de Gracefield, pour la destruction de document selon le calendrier des délais de conservation ;

**En conséquence**, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'accepter la demande de destruction des documents suivants :

- Fournisseurs année 2015 : (2 actifs, 5 ans semi-actifs, destruction)
- Feuilles de temps année 2020-2021 (1 an, destruction)
- Comité interne 2016 à 2018 (2 ans actifs, destruction)
- Suivis des séances 2018, 2019 (2 ans actifs, destruction)
- Plaintes et demandes de citoyens 2015 (3 ans semi-actifs, destruction)

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-283 Autorisation de dépense – Konica Minolta**

**Considérant** que la ville n'a plus de télécopieur ;

**Considérant** la nécessité d'avoir un télécopieur dû à certains ministères qui utilisent encore ce moyen de communication ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 1 147,46 \$ plus les taxes applicables à Konica Minolta pour l'installation du service de télécopieur.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-284 Appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Pont sur le chemin Lépine-Clova**

**Considérant** la réception de la résolution 2023-R-AG251 de la MRCVG ;

**Considérant** la résolution 2022-R-AG283 adoptée le 23 août 2022 par le Conseil de la MRCVG et considérant la nécessité de relancer la demande afin de répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs de la région de l'Outaouais et des Laurentides ;

**Considérant** que le chemin Lépine-Clova constitue un axe routier d'importance interrégional et est reconnu comme faisant partie du réseau routier multi-usage prioritaire de la région des Laurentides et de l'Outaouais ;



**Considérant** que ce chemin constitue la porte d'entrée pour plusieurs centaines de détenteurs de baux de villégiature et qu'il donne également accès à plusieurs territoires fauniques structurés (pourvoiries, ZEC et SEPAQ) de la région des Laurentides et de l'Outaouais ;

**Considérant** que le chemin Lépine-Clova constitue aussi un lien d'importance avec les régions de l'Abitibi et de la Mauricie ;

**Considérant** que les unités d'aménagement forestier (UAF) desservies par cet axe routier comportent d'importants volumes de bois destinés à l'approvisionnement des usines de transformations régionales ;

**Considérant** que le pont de la Rivière Gens de Terre se situe dans le premier tronçon du chemin Lépine-Clova et que la baisse du tonnage réduit à 15 tonnes occasionne une limite d'approvisionnement en biens essentiels au fonctionnement des pourvoyeurs concernés ;

**Considérant** la pandémie et les feux de forêt qui ont déjà fragilisé la santé économique de ces pourvoyeurs, la situation alarmante de non-reconstruction du pont pourrait entraîner la fin définitive des activités économiques de ces entreprises ;

**Considérant** que les coûts estimés de cette reconstruction sont actuellement de l'ordre de plus ou moins 6.5 millions ;

**Considérant** qu'une étude géotechnique a été réalisée par les forestières et qu'aucune action n'a été à ce jour entreprise ;

**Considérant** que les acteurs régionaux impactés par ces travaux se sont déjà prononcés et engagés à participer au montage financier du projet en fournissant une somme équivalente à 10 % du coût total estimé à l'heure actuelle, soit plus ou moins 650 000 \$ ;

**Considérant** l'urgence d'agir en matière de sécurité des utilisateurs et des impacts économiques pour les régions de l'Outaouais et Laurentides ;

**Considérant** que depuis plus d'un an aucune action provenant du ministère n'a toujours été induite et que ce dernier ignore le côté urgent et les impacts engendrés par le refus à défrayer le coût total pour la reconstruction urgente du pont Gens-de-Terre ;

**Considérant** toutes les conséquences quant à la sécurité pour les utilisateurs de ce pont ainsi que l'ampleur des impacts économiques, un décret urgent est demandé ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est unanimement résolu :

D'appuyer la résolution 2023-R-AG251 adoptée le 29 août 2023 à la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Il est également résolu de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

##### **2023-09-285 Modification à la résolution 2022-06-263 Autorisation de signature – Mandat pour l'aménagement d'un réseau de sentiers pédestres**

**Considérant** que la résolution 2022-06-263, adoptée par le conseil de la Ville de Gracefield, autorisait l'ancien directeur général à signer l'entente ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De modifier la résolution afin de remplacer le signataire désigné de la Ville de Gracefield comme étant madame la directrice générale Julie Jetté et l'autorisant à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

##### **2023-09-286 Modification de la résolution 2023-05-183 – Comité PFM-MADA**

**Considérant** que la résolution 2023-05-183 modifiait la nomination de certains membres du comité PFM-MADA ;

**Considérant** que des modifications doivent être apportées ;

**Considérant** que madame Francine Labelle a manifesté le désir d'être membre du Comité PFM-MADA ;

**Considérant** que madame Maude Tourangeau n'est plus à l'emploi de la Ville.

**En conséquence**, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'ajouter madame Francine Labelle du club d'âge d'or les joyeux vivants et de remplacer madame Maude Tourangeau par madame Allyssa Ross comme membre du Comité PFM-MADA.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-287 Refinancement – Emprunt de 99 700,00 \$ - Desjardins Entreprises**

**Considérant** qu'un refinancement est nécessaire pour les règlements d'emprunt 57-2007 Eaux usées et 49-2006 Eau potable pour un montant de 99 700,00 \$;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De procéder au refinancement de l'emprunt de 99 700,00 \$ auprès de Desjardins Entreprises comme suit :

- 16 octobre 2024 pour un montant de 19 940,00 \$ plus le taux d'intérêt préférentiel ;
- 16 octobre 2025 pour un montant de 19 940,00 \$ plus le taux d'intérêt préférentiel ;
- 16 octobre 2026 pour un montant de 19 940,00 \$ plus le taux d'intérêt préférentiel ;
- 16 octobre 2027 pour un montant de 19 940,00 \$ plus le taux d'intérêt préférentiel ;
- 16 octobre 2028 pour un montant de 19 940,00 \$ plus le taux d'intérêt préférentiel.

D'autoriser la directrice générale madame Julie Jetté, la trésorière madame Jacqueline Boucher ainsi que monsieur le maire Mathieu Caron à signer tous les documents relatifs à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2023-09-288 Second projet de résolution PPCMOI 2023-01 – 94 et 94A rue Saint-Joseph, zone U-131**

**Considérant** qu'une demande a été déposée par « Logement en santé » projet de Gracefield « Habitations au Cœur de la Vallée » ;

**Considérant** que ce projet a été déposé auprès du comité consultatif d'urbanisme en date du 4 avril 2022 ;

**Considérant** que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le Conseil de la Ville de Gracefield accepte d'aller de l'avant dans le projet « Logement en santé » pour le projet de Gracefield « Habitations au Cœur de la Vallée » en suivant les diverses applications du règlement 180-2018 ayant pour objet « Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » ;

**Considérant** que le projet soumis se situe dans la zone U-131 et ne permet pas l'usage pour un projet de 26 unités d'habitation, soit deux immeubles décrits comme suit : Un de 12 logements et un de 14 logements et que le règlement 180-2018 permet de déroger aux règlements d'urbanisme de la Ville de Gracefield ;

**Considérant** que ces immeubles seront desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout municipal de la Ville de Gracefield ;

**Considérant** le plan d'implantation déposé par « Logement en santé » projet de Gracefield « Habitations au Cœur de la Vallée » préparé par Confluence Architecture I.CA Parallèle 54 numéro ACL-0874, joint en annexe ;

**Considérant** les informations reçues de Confluence Architecture pour la superficie des bâtiments et la largeur de la rue seront définies comme suit :

- Bâtiment 1 : 586m<sup>2</sup>
- Bâtiment 2 : 582m<sup>2</sup>

Et la largeur de la rue qui traverse le projet soit entre les deux bâtiments aura une largeur de 6 mètres ;

**Considérant** que le plan projet de lotissement de l'arpenteur-géomètre Stéphane Gagnon déposé le 5 juillet 2023 et ses minutes 8820, approuvé le 10 juillet 2023 pour le regroupement des lots 5 410 571, 5 410 577, 5 410 580, 5 410 590, 6 464 368 afin de former deux lots, soit les lots 6 585 939 d'une superficie de 2 369.8 mètres carrés et le lot 6 585 940 d'une superficie de 2 228.4 mètres carrés du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, a été approuvé par le ministre ;

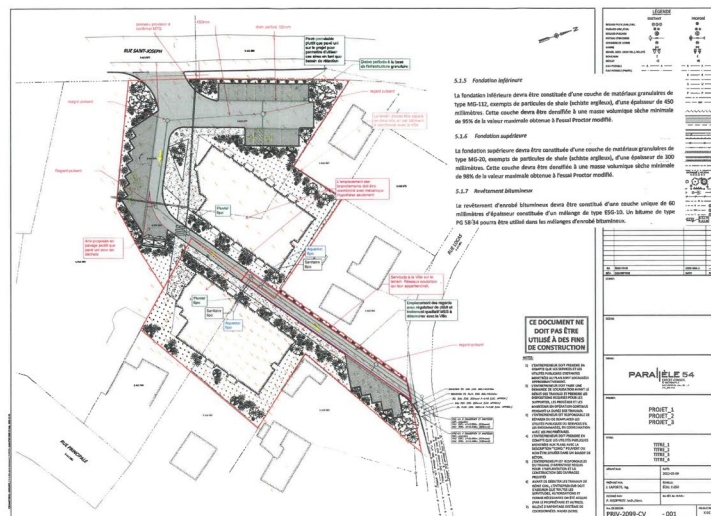
**Considérant** qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 24 août 2023 ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield autorise conditionnellement le projet Logement en Santé, pour le projet de Gracefield « Habitations au Cœur de la Vallée » visant l'implantation de deux immeubles à logements pour personnes de 45 ans et plus et personnes à mobilité réduite, soit un immeuble de 12 logements et un immeuble de 14 logements en suivant les règles applicables du règlement 180-2018 - Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Le projet devra respecter les conditions suivantes :

- Exiger des bordures de béton continues pour délimiter les espaces verts du stationnement en bordure des rues tel que proposé dans le plan en annexe.
- Exiger de paver et ligner les entrées et les aires de stationnement pour les deux édifices, la signalisation des piétons, le tout tel que proposé dans le plan en annexe.
- Exiger que des bacs ou des conteneurs pour les matières résiduelles y soient installés.
- Aucune activité industrielle de transformation ne peut avoir lieu sur ce site.
- Respecter les règlements municipaux, notamment le règlement concernant les nuisances.



Que ce second projet de résolution peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## TRANSPORTS

### 2023-09-289 Modification de la résolution 2023-07-242 – Autorisation de crédit-bail – Achat de la niveleuse

**Considérant** que le taux indiqué dans la résolution 2023-07-242 doit être modifié ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De remplacer le taux indiqué dans la résolution par les taux d'intérêt préférentiels en vigueur.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-290 Autorisation de dépense – Boite de camion (sableuse)**

**Considérant** la soumission reçue de M B Sandblast pour peindre deux boîtes de camion ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 17 000,00 \$ plus les taxes applicables auprès du fournisseur M B Sandblast.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 525 et d'autoriser un transfert budgétaire du poste 02 32000 141 pour cette dépense.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-291 Autorisation de paiement – Services ADL Inc.**

**Considérant** la soumission 2023-09 pour le fauchage de la végétation aux abords de chemin ;

**Considérant** la facture reçue de Services ADL Inc. pour l'année 2023 ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 15 059,98 \$ plus les taxes applicables auprès du fournisseur ADL Inc. pour l'année 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-292 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Accélération – Réfection du chemin Marks**

**Considérant** que la Ville de Gracefield doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

**Considérant** que la Ville de Gracefield choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**Considérant** que la Ville de Gracefield autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

**Considérant** que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**Considérant** que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame la directrice générale Julie Jetté est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **2023-09-293 Mandat CIMA+ (Chemin Marks)**

**Considérant** les montants accordés par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De donner un mandat à la firme CIMA+ pour la préparation et le suivi de tout le dossier PAVL relié au chemin Marks.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **2023-09-294 Octroi de mandat – Plomberie Environord Inc.**

**Considérant** le manque de personnel au département de l'aqueduc et des égouts ;

**Considérant** l'offre envoyée du fournisseur Plomberie Environord Inc. ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'octroyer un mandat à Plomberie Environord Inc. pour une période indéterminée au tarif suivant :

- 102,00\$/h pour les heures régulières 7h00 à 16h00 ;
- 159\$/h pour le soir après 16h00 jusqu'à 23h00 ;
- 190\$/h pour le soir après 23h00 jusqu'à 7h00 ;
- Frais de garde quotidienne : 85,00\$ / jour.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer tous les documents relatifs à cet octroi.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **2023-09-295 Autorisation de paiement – Thibault Électrique**

**Considérant** la facture reçue de Les Entreprises d'électricité Thibault (1987) Ltée ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 2 911,36 \$ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Les Entreprises d'électricité Thibault (1987) Ltée.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



**2023-09-296 Résolution d'appui à l'autorisation de demande de financement pour le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés – Édition 2023-2024 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau**

**Considérant** que la MRC Vallée-de-la-Gatineau est au cœur d'une démarche collective PFM-MADA réunissant 12 municipalités sur son territoire depuis 2017 ;

**Considérant** que la MRC Vallée-de-la-Gatineau a été accréditée MADA suite à l'élaboration de sa Politique aînés et de son plan d'action en faveur des aînés ;

**Considérant** que 12 municipalités de la MRC font partie depuis 2017 de la démarche collective PFM-MADA, soit Aumond, Bois-Franc, Cayamant, Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Lac-Sainte-Marie, Low, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ;

**Considérant** que la Ville de Gracefield fait partie de la démarche collective PFM-MADA de la MRCVG et souhaite poursuivre son implication dans celle-ci ;

**Considérant** qu'il est aussi possible que d'autres municipalités de la MRC se joignent à la démarche collective ;

**Considérant** que le volet 2 de la démarche MADA de mise en œuvre de la dernière politique et plan d'action de la MRC sont maintenant échus depuis mars 2023 ;

**Considérant** qu'il faut maintenant procéder à la mise à jour des politiques et plans d'action MADA à travers la MRC, surtout en contexte post-pandémique où les besoins des aînés sont potentiellement changés ;

**Considérant** que le Secrétariat aux aînés du Ministère de la santé et des services sociaux a ouvert l'appel de projet MADA volet 1 : Soutien en faveur de la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés 2023-2024 ;

**Considérant** que les travaux impliqués seront une mise à jour de la politique et des plans d'action existant qui toucheront les 3 piliers du vieillissement actif, soit la santé, la sécurité et la participation sociale, et ce réparti sur les 9 champs d'action MADA ;

**Considérant** que ces travaux seront réalisés sur une période de 2 ans et impliqueront la création de comités de pilotage dans chaque municipalité participante ainsi que la MRCVG ;

**Considérant** que ces comités de pilotage auront ensuite la responsabilité d'établir le nouveau diagnostic social qui servira à mettre à jour la politique ainsi que le plan d'action de la MRC ainsi que de chaque municipalité participante ;

**Considérant** que les travaux seront faits sous la coordination de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à travers sa démarche PFM-MADA collective et en collaboration avec les élus RQFA de chaque municipalité ainsi que leurs comités de pilotage/suivi respectifs ;

**Considérant** que la charge de travail que peut représenter cette mise à jour peut être très grande pour la MRC ainsi que les municipalités participantes ;

**Considérant** qu'une ressource en coordination est déjà à l'emploi et responsable du dossier PFM-MADA au nom de la MRCVG, soit monsieur Marc-André Gauthier de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau ;

**Considérant** que la ressource en coordination a déjà été responsable de la dernière année de mise en œuvre du volet 2 ainsi que de la reddition de compte finale de celle-ci, et fera de même pour le volet 1 à venir ;

**Considérant** que madame Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, sera la représentante de la MRCVG responsable pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte ;

**Considérant** que l'élu RQFA dans la Ville de Gracefield est monsieur Daniel-Luc Tremblay ;

**Considérant** que le financement s'élève à 8 000 \$ par municipalité participant à la démarche ;

**Considérant** que la démarche collective n'implique aucune contribution financière pour les municipalités participantes ;

**Considérant** que le programme implique une contribution financière de la MRC équivalant à 15 % des dépenses admissibles dans le cadre du programme ;

**En conséquence**, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De supporter et appuyer la demande d'aide financière de la MRCVG dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024. Madame Joanie Courchaine sera signataire au nom de la MRCVG et monsieur Marc-André Gauthier sera responsable de la coordination à travers la MRC ainsi que des redditions de compte.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-297 Projet de création d'un parc régional au lac 31 milles dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRC d'Antoine Labelle**

**Considérant** que le projet de création d'un parc régional au lac 31 Milles dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRC d'Antoine Labelle date de 2016 ;

**Considérant** qu'un plan d'aménagement et de gestion (PAG) en bonne et due forme a été déposé aux différents ministères concernés depuis 2016 ;

**Considérant** que les premières rencontres du comité technique ont débuté en 2016 et que les premiers commentaires issus d'une première analyse de ce comité technique datent de septembre 2016 ;

**Considérant** que suite aux travaux successifs du comité technique, le PAG a dû être modifié à plusieurs reprises ;

**Considérant** que la dernière version du PAG a été déposée en février 2023 et acheminée vers les hautes instances ;

**Considérant** que suite aux orientations de développement touristique de la MRCVG et la MRC d'Antoine Labelle, le lac 31 Milles est devenu de plus en plus populaire et que la gestion de son utilisation est impérative pour sa protection ;

**Considérant** que la création officielle d'un parc régional accrédité donnera le pouvoir aux deux MRC concernées d'élaborer un règlement à cet égard.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De presser les instances gouvernementales interpellées par le projet de procéder à l'accréditation du parc et de transférer aux deux MRC concernées le pouvoir de gestion à l'intérieur des paramètres définis pour les parcs régionaux du Québec.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-298 Autorisation de signature – Canada en Fête**

**Considérant** que Ville de Gracefield a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention à Patrimoine Canada dans le cadre du programme Canada en fête pour le projet fête de la Saint-Jean-Baptiste et fête du Canada 2023 ;

**Considérant** que la ville de Gracefield souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 7 500,00 \$ avec Patrimoine Canada pour la réalisation de ce projet ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que la ville de Gracefield approuve le projet d'accord de subvention avec Patrimoine Canada dans le cadre du programme Canada en Fête pour la réalisation du projet fête de la Saint-Jean-Baptiste et fête du Canada 2023.

Que la ville de Gracefield confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlement ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique.

Que la ville de Gracefield demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord.

Que madame la directrice générale Julie Jetté soit autorisée à signer cet accord permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2023-09-299 Autorisation de dépôt pour cachet d'artiste – Festival d'été 2024**

**Considérant** que la Ville de Gracefield a débuté l'organisation de son festival d'été 2024 ;

**Considérant** que la Ville de Gracefield doit faire un dépôt à la signature des contrats de Francis Degrandpré (Productions Pelletier) et du groupe Lendemain de veille (Production Disques Far West) ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser les dépôts aux fournisseurs suivants :

- Productions Véronique Labbé inc. : dépôt de 7 760,82 \$ (taxes incluses) pour le cachet d'artiste ;
- Producteur Disques Far West : dépôt de 10 347,75 \$ (taxes incluses).

Que les dépôts et dépenses soient imputés au poste budgétaire 58 29107 000.

Le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **RAPPORT DE COMITÉS**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **Note au procès-verbal :**

La période de question se déroule de 19 h 27 à 19 h 32.

## **CORRESPONDANCE**

### **Note au procès-verbal :**

Aucun document relatif à la correspondance.

## **VARIA**

**Aucun varia**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **2023-09-300 Levée de la séance ordinaire**

Monsieur le conseiller Jean-Philippe, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 33.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Le maire

La directrice générale  
adjointe et greffière

\_\_\_\_\_  
Mathieu Caron

\_\_\_\_\_  
Julie Thérien

**Approbation du procès-verbal :**

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

\_\_\_\_\_  
Mathieu Caron  
Maire